Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 035-213503345-20261118-D2026128-DE

THORIGNÉ-FOUILLARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 18 novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : 10 novembre 2026

Mise en ligne le :

Présents : Mesdames, Messieurs, AUBRY Céline, BLIN Stéphane, BONNAFOUS Catherine, BROSSAULT Pascal, CAÏTUCOLI Christiane, CLAUDON Benoît, COUDRAY Jean-Luc, FERCHAUD François, GAIO Sandrine, GAULTIER Anthony, GAUTHIER Rozenn, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LE JOLIFF HOMO Marine, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, MAINGUET Etienne, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, SOUQUET Éric, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla ;

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Votants : 28
Quorum : 15

Procurations de vote et mandataires : COURTEILLE Marie-Estelle ayant donné pouvoir à VALLÉE Priscilla, DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, JACQUES Gaylord ayant donné pouvoir à BROSSAULT Pascal, PAISANT Anicette ayant donné pouvoir à CLAUDON Benoît, VIGNAU-LAULHERE Hélène ayant donné pouvoir à GAIO Sandrine ;

Absents : EON-TCHAVTCHAVADZE Rozenn.

Madame Christiane CAÏTUCOLI est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Quentin BARNABÉ, Directeur Général des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 12 novembre 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point n°16

Délibération n°2026-128. AMÉNAGEMENT : Inscription de nouveaux sentiers équestres au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Rapporteur : Priscilla VALLÉE

VU l'avis de la commission Travaux, Transition écologique et énergétique, mobilités sur le territoire du 22 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT la volonté du Département d'Ille-et-Vilaine de réaliser un **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée** (P.D.I.P.R.) pour protéger et aménager les sentiers de randonnée ;

CONSIDÉRANT l'article L 361-1 du Code de l'environnement, le Conseil municipal doit délibérer pour avis sur l'établissement par le Département d'un **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée** ;

La commune a été sollicitée par le Département qui crée un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Il s'agit ici d'une boucle équestre traversant les

ville-thorigne-fouillard.fr — 02 99 04 54 54
Esplanade des Droits de l'Homme, 35235 Thorigné-Fouillard

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 035-213503345-20261118-D2026128-DE

communes de Thorigné-Fouillard, Acigné et Liffré, La commune est concernée par une portion passant au niveau de la Juteauderie et empruntant la voirie.

Il est proposé que :
- les attelages circulent sur la voirie depuis la route de la Juteauderie jusqu' au chemin de Gaudriers par la rue Nationale ;
- les cavaliers passent sur la voie cyclable ou le trottoir depuis la route de la Juteauderie jusqu'au carrefour avec la rue Guynemer où ils passeront en bord de route sur le cheminement enherbé existant par la rue Nationale également ;
Les documents figurant en annexe détaillent cet itinéraire.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMÍTE, le conseil municipal décide
D'EMETTRE un avis favorable au Département d'Ille-et-Vilaine afin d'inscrire au P.D.I.P.R. la création de l'itinéraire équestre figurant en annexe ;
D'AUTORISER le Département d'Ille et Vilaine ou ses prestataires à réaliser le balisage nécessaire à l'utilisation sécurisée des sentiers d'intérêt départemental ;
D'AUTORISER Mr Le Maire à signer la convention découlant de la création de cet itinéraire.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Christiane CAITUCOLI

Le Maire,
Benoît CLAUDON

THORIGNÉ FOUILLARD ★ ILLE-ET-VILAINE ★

ville-thorigne-fouillard.fr — 02 99 04 54 54
Esplanade des Droits de l'Homme, 35235 Thorigné-Fouillard